



Prélèvement syndicat

Par Alex2311

Bonjour depuis des mois je suis sans emploi et continue à me faire prélever par mon syndicat, j'ai le droit de demander remboursement sur les cotisations prélevées alors que j'étais sans emploi ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'est pas obligatoire d'avoir un emploi pour cotiser à un syndicat.

Une cotisation syndicale est volontaire. Vous devriez pouvoir résilier à tout moment votre adhésion.

PAr contre le remboursement du passé est moins certain, posez directement la question.

Par yapasdequoi

PS: ce sujet ne relève pas de la rubrique "pénal"